

La Sécurité chez le conducteur

- L'alcool au volant
 - **0,2g**/litre de sang soit moins d'un verre de bière



- La visite médicale :
 - **Avant l'examen** du permis de conduire
 - Puis **tous les 5 ans**
 - Puis tous **les ans à partir de 60 ans**



- Formation Obligatoire (FIMO*)
 - Perfectionnement à la conduite, prévention des accidents

- Formation Continue (FCO**)
 - **Tous les 5 ans**
 - Utilisation des dispositifs de contrôle
 - **Réglementation du transport de voyageurs**
 - **Sensibilisation à la Sécurité Routière**

- Formation en Transport Scolaire

* Formation Initiale Minimale Obligatoire (140h)

** Formation Continue Obligatoire (35h)

Les grandes dates à retenir

Juillet 1982	Renforcement de la sécurité du transport par un arrêté qui traite des caractéristiques de construction, d'exploitation et d'entretien des véhicules
Octobre 1994	Les autocars neufs sont équipés d'un ABS et d'un limiteur de vitesse
Janvier 1997	L'usage des strapontins est interdit dans les services occasionnels de transport public
Octobre 1999	Les autocars neufs sont équipés de ceinture de sécurité
Juillet 2003	Le port de la ceinture de sécurité devient obligatoire dans tous les véhicules qui en sont équipés

CONTACT

CARS COLLARD
8 route de Champfleury
10380 Plancy l'Abbaye
03.25.37.12.50

carscollard@groupe-collard.fr



WWW.GROUPE-COLLARD.FR



La Sécurité Routière dans le transport en Autocar

Aujourd'hui, l'autocar fait partie des modes de transport les plus sûrs :

- **Personnes transportées : 1224 millions**
- **Kilomètres parcourus : 1292 millions**

(MTETM/SESP 2005)

- Indice de sécurité (source Langweider)
 - Bateau : 1.19
 - Avion : 1.35
 - **Autocar : 1.90**
 - Train : 5.60
 - Voiture : 20

- Décès par 100 millions de voyageurs/kilomètres (ESTC, 1999)
 - Piéton 7.5
 - Cycliste 6.3
 - Voiture 0.8
 - Ferry 0.33
 - Avion 0.08
 - **Autocar 0.04**
 - Rail 0.04

Découvrez pourquoi ?

La Sécurité dans les Autocars

➤ Contrôles obligatoires

- Visite technique :
Avant la 1^{ère} mise en circulation puis tous les 6 mois
- Limitateur de vitesse :
tous les ans
- Chronotachygraphe :
tous les 2 ans

➤ Equipements obligatoires :



- Triangle de pré signalisation
- Extincteur (contrôle annuel)



- Boîte de 1^{er} secours
- Lampe autonome
- Dispositif de bris de vitres
- Gilet réfléchissant



➤ Affichage et documents de sécurité :

- Attestation d'aménagement (autorisation de mise en circulation du véhicule)

- Délivrée après 1^{ère} visite technique précise les conditions d'utilisation du véhicule

- Affichages :
 - Nombre maximum de Passagers



- Port de la ceinture obligatoire
- Issues de secours

➤ Ceinture de sécurité :

Obligatoire dès lors que le véhicule est équipé

Equipement de tous les véhicules neufs depuis Octobre 99



➤ Issues de secours :

3 issues pour un véhicule de 15 places puis 1 issue supplémentaire par tranche de 15 places

➤ Conditions particulières de circulation :

Intervalle à respecter avec le véhicule précédent hors agglomération = 50 mètres

Circulation sur les 2 voies les plus à droite lorsque chaussée à trois voies ou plus

➤ Le transport d'enfants :



- Transport **ASSIS**
- **Feux de détresse** lors de chaque montée et descente
- « 3 pour 2 » interdit

1 personne = 1 place
=
1 ceinture de sécurité

- Dispositifs mécaniques :
 - 3 dispositifs de freinage
 - 3 types de ralentisseurs (dispositif permettant de stabiliser ou de ralentir la vitesse du véhicule sans utiliser le système de freinage)

➤ Les limitations de vitesse :

	Véhicules de plus de 10 tonnes	
	Route sèche	Route humide
Autoroute	90 / 100*	90/100 *
Route avec terre plein central	90	60
Autres routes	90	80
Agglomération	50	50

*100km/h sur autoroute = uniquement si le véhicule est équipé d'un freinage ABS d'une puissance de 10kW / tonne

- Si visibilité < 50 mètres = 50 km/h maxi sur route et autoroute

- Véhicule de plus de 10 tonnes = limitateur de vitesse obligatoire

➤ Système d'anti-démarrage :

- Le véhicule doit obligatoirement être au **point mort pour démarrer**